

## **REGIME des BOURSES 2022-23**

### **Demandes de bourses :**

Les chefs de famille nous enverront les formulaires (**pages 1, 2 et 3**) accompagnés des justificatifs requis, soit directement, soit par l'entremise de l'école.

- Les dossiers devront être reçus complets avant le 30 Septembre.
- Les dossiers reçus complets après le 30 Septembre pourront être traités à titre exceptionnel, dans la mesure où nos ressources le permettront.

Remplir avec soin, précision et sincérité les formulaires, s'assurer de la lisibilité des justificatifs, et joindre une lettre de motivation.

**Les formulaires mal remplis** causent d'importantes pertes de temps, préjudiciables à tous : ils **ne seront pas pris en compte**.

### **Traitement des dossiers :**

Le Comité d'Attribution des Bourses évaluera pour chaque dossier le '*montant souhaitable*', qui sera ajusté ensuite en fonction de la trésorerie dont disposera A.E.S..

### **Avis d'attribution et paiement des bourses :**

La notification d'attribution sera communiquée par **AES** aux familles intéressées et aux écoles concernées dans la première quinzaine de Novembre.

Les chefs de famille recevront le dernier mois de chaque trimestre un chèque libellé à l'ordre de l'école, qu'ils pourront remettre à celle-ci en paiement partiel de la scolarité.

Un **reçu devra être renvoyé** à l'**AES**, daté et signé par le chef de famille, **pour chaque versement**.

### **Participation :**

Si les familles veulent pouvoir compter sur **AES**, il faut qu'elles s'impliquent pour faire connaître autour d'elles notre association, sa raison d'être et l'importance des enjeux en cause : le développement de l'école vraiment libre, et par là, à terme, une véritable réforme de l'enseignement, condition nécessaire de la reconstruction de notre société.

**Il faut** qu'elles suscitent des adhésions, des **dons ponctuels ou programmés**, des **donations\*** ou des **legs\***, des **assurances-vie\*** . . .

Si nos ressources n'augmentent pas, nos prestations déclineront jusqu'à ce qu'elles ne justifient plus les sacrifices ni des acteurs bénévoles ni des donateurs !

\* *Fonds de Dotation S. M. A., B. P. 78, 71602 PARAY le MONIAL*

**T. S. V. P.**

**Pour un dossier bien rempli, veuillez vous conformer aux indications suivantes :**

Si votre demande porte sur une seule école vraiment libre, la page 2 sera inutile.

Un formulaire bien rempli est traité en 5 minutes ; mal rempli, il neutralise pendant 15 minutes, voire davantage, 3 personnes habitées du souci d'interpréter le 'puzzle' au mieux de vos intérêts ...

Si vous procédez en ligne, veuillez utiliser **Arial 11** pour une bonne lisibilité.

Toutes les cases doivent être renseignées ; si c'est néant, une barre (/) suffira.

Les cases qui attendent un chiffre ne sont pas destinées à un brouillon de calculs.

Si la place vous manque dans une case, utilisez une feuille annexe.

Certains, jugeant nos formulaires mal conçus, procèdent à leur reconstruction : cela ne nous aide pas du tout, bien au contraire !

**Nouveauté** : Dans les cases des écoles, nous vous demandons de cocher, suivant les cas, **EXT** pour les externes et les demi-pensionnaires, **INT** pour les pensionnaires.

Le 'Montant tarifé par l'école' est le prix global normalement demandé par l'école, avant une éventuelle réduction.

**Charges de logement** : nous prenons en compte les taxes (foncières et d'habitation),  
et - les loyers, pour les locataires, avant déduction éventuelle des allocations logement.  
- les travaux (partiellement) et les emprunts, pour les propriétaires.

**'Charges exceptionnelles' :**

**dans la majorité des cas**, il est inutile de nous envoyer les factures de téléphone, d'assurances diverses, de soins médicaux, de réparations de voiture, de crédits à la consommation, de crédit auto, de gaz, d'électricité, etc... : ces dépenses relèvent du budget ordinaire d'une famille.

**Si la gravité exceptionnelle** de votre situation peut justifier un **secours exceptionnel**, il faut l'expliquer de façon précise et détaillée dans votre lettre de motivation et/ou un document annexe, et joindre les justificatifs correspondants.

**'Lettre de motivation' :**

elle est indispensable pour un traitement vraiment personnalisé des dossiers. . . .

Celles que nous recevons ne sont pas toujours très convaincantes ; certaines, disons-le franchement, ne donnent pas du tout envie d'aider les demandeurs . . . !

Voici les questions auxquelles nous aimerions avoir les réponses :

§ Pour quelles raisons souhaitez-vous inscrire votre enfant dans cette école ?

§ S'il s'agit d'un renouvellement, pourquoi souhaitez-vous renouveler ?

Dites-nous vos sujets de satisfaction ?

§ Pour quelles raisons souhaitez-vous bénéficier d'une bourse ?

§ Avez-vous des difficultés particulières qui motiveraient éventuellement une bonification de la bourse ?

Dites-nous tout : cela restera entre nous.

**Enfin, pensez à dater et signer, (même si vous avez mis en tête vos nom et adresse).**

**M E R C I !**